

INDUSTRIE CANADA

IC600093

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC)

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) permet aux ministères et aux organismes d'afficher un avis, pendant au moins quinze jours civils, pour faire savoir à la collectivité des fournisseurs qu'ils ont l'intention d'attribuer un marché pour un bien, un service ou des travaux de construction à un entrepreneur sélectionné d'avance. Si aucun autre fournisseur ne soumet pendant la période d'affichage de quinze jours civils un énoncé de capacités répondant aux exigences précisées dans le PAC, les exigences de la politique en matière de concurrence sont satisfaites. Une fois que les fournisseurs qui n'ont pas été retenus ont été informés par écrit que leur énoncé de capacités ne répondait pas aux exigences précisées dans le PAC, le marché peut être octroyé en tenant compte de la délégation du Conseil du Trésor en matière d'appels d'offres électroniques.

Si d'autres fournisseurs soumettent des énoncés de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils et qu'ils satisfont aux exigences précisées dans le PAC, le ministère ou l'organisme doit enclencher le processus d'appel d'offres complet en ayant recours au service des appels d'offres électroniques du gouvernement ou encore à la méthode traditionnelle avant d'adjuger le marché.

NOM DE L'AGENT DE PASSATION DES MARCHÉS

Jennifer Ethier, Agente principale en contrat et approvisionnement
Contrats et gestion du matériel
Industrie Canada
Téléphone : 613-960-7747
Courriel : jennifer.ethier@ic.gc.ca

TITRE

Organisation et gestion du Pavillon du Canada (Showcase Canada) et du Centre de services aux entreprises du Canada lors du Salon international de l'aéronautique et de l'espace de Paris 2015.

CONTEXTE

Le Salon international de l'aéronautique et de l'espace de Paris 2015 (SIAE) est un important événement commercial pour l'industrie mondiale de l'aérospatiale. Il aura lieu du 15 au 21 juin 2015 au Centre d'exposition Le Bourget à Paris, en France. Il offre une occasion clé de promouvoir l'industrie canadienne de l'aérospatiale. Le SIAE de 2013 a accueilli 2 214 exposants en provenance de 44 pays et 139 000 visiteurs commerciaux.

La participation du Canada au SIAE est dirigée par la Direction générale de l'aérospatiale, de la défense et de la marine (DGADM) d'Industrie Canada. La DGADM coordonne la présence du Canada au SIAE par le truchement d'un comité organisateur composé de membres des associations nationales et provinciales de l'aérospatiale, des

ministères et organismes fédéraux, des gouvernements provinciaux et territoriaux et de l'industrie canadienne de l'aérospatiale. De concert, l'équipe s'emploie à organiser le Pavillon du Canada, le volet Showcase Canada du Pavillon du Canada, le Centre de services aux entreprises du Canada, un programme ministériel, un programme de la haute direction, des réunions interentreprises, une série de conférences et diverses activités de réseautage ciblées pour les entreprises canadiennes de l'aérospatiale.

L'Association des industries aérospatiales du Canada (AIAC) est une association industrielle nationale sans but lucratif représentant 95 % des entreprises canadiennes de l'aérospatiale. L'AIAC a les mêmes objectifs que le gouvernement en ce qui concerne la promotion de l'industrie aérospatiale canadienne au SIAE. Elle est depuis longtemps l'organisatrice principale du Pavillon du Canada à la fois pour le SIAE et le Salon de l'aéronautique de Farnborough.

L'AIAC sera tenue de réserver et de payer la surface de plancher brute pour le Pavillon du Canada (Showcase Canada et la surface pour réunion du Pavillon) et pour le Centre de services aux entreprises du Canada. En outre, l'AIAC sera responsable de la conception, de la construction, du transport, de l'installation, de la coordination, du démantèlement et du nettoyage quant au kiosque Showcase Canada, à la surface pour réunion du Pavillon du Canada et au Centre de services aux entreprises du Canada. L'Association se chargera également de gérer le recrutement d'exposants canadiens et de personnel pour ces installations pendant le SIAE. Elle peut faire appel à des sous-traitants pour l'accomplissement de certaines de ces tâches. Il incombe au comité des expositions internationales de l'AIAC, qui est composé de représentants de l'industrie canadienne, d'associations industrielles provinciales, d'Industrie Canada et d'autres ministères, de choisir au besoin le ou les sous-traitants.

Le kiosque Showcase Canada est situé dans une zone du Pavillon du Canada qui est utilisée pour promouvoir le Canada comme chef de file mondial dans l'industrie de l'aérospatiale et mettre en lumière les capacités canadiennes. Il sert aussi de lieu central de réunion pour la délégation du Canada au Salon, ainsi que de principal kiosque d'information.

Industrie Canada et le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD) disposeront également de deux salles de réunion au Pavillon du Canada. Ces salles serviront à la tenue d'un programme complet de réunions interentreprises au profit de l'industrie canadienne. Elles seront aussi utilisées par des hauts fonctionnaires des ministères et des délégués commerciaux pour tenir des réunions axées sur la promotion du commerce international et l'attraction ou le maintien de l'investissement avec des représentants de l'industrie internationale de l'aérospatiale.

Le Centre de services aux entreprises du Canada fait partie d'un groupe de nombreux bâtiments temporaires distincts à l'extérieur, adjacents à la surface d'exposition de la foire commerciale. Il sera utilisé par le ministre de l'Industrie (soit le chef de la délégation canadienne, ou par un autre ministre fédéral), par les représentants du gouvernement du Canada et par les entreprises canadiennes pour tenir des réunions axées sur la promotion du commerce international et l'attraction ou le maintien de l'investissement avec des représentants de l'industrie internationale de l'aérospatiale. Il servira également à la tenue de rencontres interentreprises, de diverses activités de réseautage ciblées et de séances d'information sur l'industrie pour les entreprises canadiennes de l'aérospatiale.

EXIGENCES/RÉSULTATS

L'entrepreneur sera chargé de louer la surface brute, de concevoir, de construire et de démanteler la zone d'exposition de « Showcase Canada » et la surface pour réunion au sein du Pavillon du Canada, ainsi que de concevoir, de construire, de gérer et de doter en personnel le Centre de services aux entreprises du Canada au SIAE durant la période de 15 au 21 juin 2015.

PORTÉE DES TRAVAUX ET PRODUITS LIVRABLES

L'entrepreneur concevra, organisera, construira et gèrera : a) une zone d'exposition de 40 mètres carrés, appelée « Showcase Canada », au Pavillon du Canada dans l'aire d'exposition; b) deux salles de réunion, chacune d'une superficie de 13,5 mètres carrés, ayant une capacité de huit personnes et située au Pavillon du Canada; c) un centre de services aux entreprises d'un étage et d'une superficie de 120 mètres carrés au Salon international de l'aéronautique et de l'espace du Bourget 2015 à Paris, en France, durant la période du 15 juin au 21 juin 2015. La construction de la zone Showcase Canada, des salles de réunion du Pavillon du Canada et du Centre de services aux entreprises du Canada comprendra tout le matériel, le transport, l'installation et le démantèlement. La gestion de ces installations englobe des services comme le nettoyage quotidien du kiosque et la disponibilité d'une personne chargée de régler les problèmes sur place, sur appel, au cours de la période d'installation des 13 et 14 juin et pendant la durée du Salon, soit du 15 au 21 juin 2015.

Showcase Canada comprendra :

- des graphiques appropriés sur la capacité de l'industrie canadienne, représentant un éventail de produits et services et de domaines technologiques ciblés;
- des graphiques appropriés des entreprises partenaires;
- un téléphone;
- un comptoir de réception et des lieux d'entreposage;
- un dispositif d'exposition, des tours et meubles de kiosque, l'éclairage, des tapis, des présentoirs et graphiques dans une unité de coin liant le Showcase à l'ensemble du Pavillon du Canada;
- une salle de réunion fermée pouvant accueillir au moins six personnes et dotée d'une table et de chaises;
- un accès à des installations et à un salon communs et deux tables exclusives permettant chacune à quatre personnes de s'asseoir dans le salon (l'une pour les représentants d'Industrie Canada, l'autre pour les représentants de l'industrie).
- Les participants à Showcase se verront attribuer un (1) laissez-passer d'exposant par entreprise.

L'entrepreneur et Industrie Canada s'occuperont de doter en personnel le comptoir de réception de Showcase pendant la portion Journées du commerce, au SIAE 2015.

Le Pavillon du Canada comprendra :

- deux (2) salles de réunion pouvant accueillir huit (8) personnes chacune à l'usage exclusif des représentants d'Industrie Canada et du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD);
- deux tables de salle de réunion (de style salle de réunion);
- huit (8) chaises de salle de réunion pour chaque salle de réunion;

Industrie Canada aura l'usage exclusif des deux salles de réunion pendant les rencontres interentreprises prévues pour le mardi 16 juin et le mercredi 17 juin, de 15 h 30 à 17 h respectivement.

Le Centre de services aux entreprises du Canada comprendra :

- les marques et les logos extérieurs fournis par le gouvernement du Canada;
- un décor approprié ayant comme thème le Canada;
- des graphiques d'identification du Centre de services aux entreprises du Canada;
- une entrée extérieure avec un auvent et des marches d'entrée;
- deux (2) salles de réunion qui pourront accueillir confortablement 6 personnes chacune – une salle de réunion à l'usage exclusif du ministre de l'Industrie et de son équipe (ou le responsable de la délégation canadienne si le ministre ne peut être présent); et une (1) salle de réunion à l'usage exclusif du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD);
- du matériel audio-visuel incluant un microphone, des haut-parleurs, une boîte de raccord sonore pour les médias, un podium ajustable, et des fils d'assujettissement appropriés et des câbles pour brancher les ordinateurs portables à l'écran plasma et aux haut-parleurs, et un technicien en audio-visuel sur place pendant la série de conférences au Centre des services aux entreprises du Canada, les rencontres interentreprises et les activités de réseautage;
- un hall d'entrée principal comprenant un comptoir de réception muni de la signalisation du gouvernement du Canada et de l'AIAC appropriée, une aire d'attente assortie de sièges et un vestiaire;
- un téléphone au comptoir de réception;
- une mini-cuisine équipée;

- un bar de service à boissons avec des tabourets et un comptoir de service de buffet;
- des toilettes;
- un plafond suspendu avec un éclairage encastré;
- des toiles verticales ou des rideaux dans toutes les fenêtres du chalet, qui couvrent 100 % de la fenêtre, avec une cantonnière allant jusqu'au plafond;
- des tapis grande largeur partout, sauf dans la cuisine et les toilettes, où le revêtement sera en vinyle;
- l'air climatisé partout;
- l'approvisionnement en électricité principal et des installations et contrôles électriques intérieurs;
- un service de plomberie pour la cuisine et les toilettes;
- un écran ACL d'au moins 50 pouces;
- deux (2) tables de salle de réunion (de style salle de réunion) pour chaque salle de réunion;
- six (6) chaises de salle de réunion pour chaque salle de réunion;
- quatre (4) tables de réunion/à manger à l'usage exclusif des représentants d'Industrie Canada et du MAECD.

L'entrepreneur dotera le Centre de services aux entreprises d'un gestionnaire permanent, en poste de 8 h à 18 h chaque jour pendant toute la durée du Salon. Le gestionnaire du Centre de services aux entreprises sera chargé de faire ce qui suit : coordonner les activités avec le représentant désigné du gouvernement du Canada; assurer l'aménagement des sièges; s'occuper du service de traiteur et d'autres besoins s'il y a lieu.

L'entrepreneur fournira aussi dix (10) laissez-passer d'exposant, deux (2) laissez-passer pour les médias et un (1) laissez-passer de stationnement d'auto au chalet.

LIVRABLES

L'entrepreneur fournira à Industrie Canada :

- 1) un rapport sommaire décrivant ses méthodes et ses processus de sélection du (des) sous-traitant(s), y compris le sous-traitant principal de l'AIAC et la sélection des sous-traitants chargés : de la conception, de la construction, du démantèlement et du nettoyage du Pavillon du Canada (Showcase Canada); de la conception, de la construction, du démantèlement et du nettoyage du Centre de services aux entreprises du Canada; des services de traiteur; et des services audiovisuels et de la location d'équipement, d'ici le 13 février 2015;
- 2) une copie de l'accord et de la facture de location de la surface brute pour Showcase Canada, le Pavillon du Canada et le Centre de services aux entreprises du Canada d'ici le 13 février 2015;
- 3) le plan de conception (aménagement, graphiques, texte) et les rendus de Showcase Canada, du Pavillon du Canada et du Centre de services aux entreprises du Canada d'ici le 13 mars 2015;
- 4) un plan de dotation, de gestion et de coordination des activités au Centre de services aux entreprises du Canada, y compris la production de lignes directrices sur le fonctionnement du Centre de services pendant le SIAE pour la période du 15 au 19 juin 2015, d'ici le 13 mars 2015;
- 5) une copie du (des) contrat(s) de l'AIAC avec son (ses) sous-traitant(s) pour la construction, le transport, l'installation, le démantèlement, le nettoyage et la coordination de Showcase Canada et du Centre de services aux entreprises du Canada, d'ici le 10 avril 2015;
- 6) une copie de la réservation du matériel de location d'ici le 10 avril 2015;
- 7) la confirmation du transport et de la construction de toutes les structures d'exposition d'ici le 12 juin 2015;
- 8) la confirmation du démantèlement, du nettoyage et du transport appropriés des installations d'ici le 21 juin 2015;
- 9) des copies des factures du (des) sous-traitant(s) de l'AIAC d'ici le 21 août 2015;
- 10) au besoin, la justification de la surface non vendue dans la partie Showcase Canada du Pavillon ou la preuve de la hausse des coûts en raison du taux de change, d'ici le 21 août 2015.

COORDONNÉES DE L'ENTREPRENEUR

Association des industries aérospatiales du Canada (AIAC)
255, rue Albert, bureau 703
Ottawa (Ontario) K1P 6A9

RAISON DE L'ADJUDICATION DU CONTRAT À CET ENTREPRENEUR

Il importe que la présence du Canada au SIAE 2015 soit organisée de la façon la plus rentable et la plus efficiente possible. Industrie Canada est d'avis que l'AIAC possède l'expertise, le meilleur réseau de l'industrie et les autres contacts avec les intervenants nécessaires pour accomplir cette tâche.

L'AIAC est l'association nationale de l'industrie aérospatiale. Elle possède l'avantage d'être un exposant de longue date au SIAE, ce qui lui permet de réserver un emplacement privilégié au Salon. Il importe de noter que l'AIAC ne fait pas de profit avec ce contrat, et que la Direction générale de l'aérospatiale, de la défense et de la marine participe à chaque étape du processus décisionnel lié à toutes les sous-traitances.

L'AIAC a été désignée comme coordonnatrice du seul et unique Pavillon du Canada au SIAE par les grandes entreprises canadiennes du secteur de l'aérospatiale qui exposent au Salon. Pour présenter une image unique et unifiée du Canada et de l'industrie canadienne de l'aérospatiale, il est essentiel que le gouvernement du Canada établisse un partenariat avec l'AIAC.

Il n'y a pas d'autre organisation privée ou sans but lucratif ayant les connaissances, les ressources, les contacts avec l'industrie canadienne et la position comme exposant à cette foire commerciale nécessaires pour fournir les services requis. Une exigence de réservation à l'avance et de paiement anticipé s'applique à la location d'un emplacement au Salon. En sa qualité d'exposant de longue date, l'AIAC est en mesure d'avoir accès et de réserver des emplacements privilégiés pour le Pavillon du Canada sur le plancher de la foire commerciale et le Chalet du Canada.

Pour réaliser ce contrat, il faut entretenir une relation de travail étroite avec les hauts dirigeants des grandes sociétés canadiennes de l'aérospatiale, ainsi que détenir un statut d'exposant et posséder de l'expérience de travail auprès des organisateurs du Salon de l'aérospatiale et de l'aéronautique de Paris et de leurs sous-traitants approuvés. Aucun autre fournisseur ne répond au critère d'être l'organisation nationale représentant l'industrie canadienne de l'aérospatiale et possédant les connaissances et l'expérience des foires commerciales nécessaires.

COÛT ESTIMATIF

Le montant estimatif du contrat s'élève à **323 305,93 \$** (taxes comprises), et le travail débutera à la date d'adjudication du contrat pour se terminer le 21 août 2015.

MOTIF DE L'APPEL D'OFFRES RESTREINT

Dans le cadre du présent appel d'offres, nous invoquons l'alinéa 6d) du *Règlement sur les marchés de l'État* étant donné qu'une seule personne ou entreprise peut, à notre avis, exécuter le contrat.

L'alinéa 506.12b) de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) s'applique à cette exigence et vise les situations où des raisons techniques font qu'il n'existe aucun concurrent et où les biens et les services ne peuvent être fournis que par un fournisseur

donné, sans qu'il existe une autre solution. L'article 1011 de l'ALENA et l'article X de l'AMP-OMC, qui prévoient tous les deux des exceptions au processus d'appel d'offres, s'appliquent également à cette exigence.

TITRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Sans objet.

DATE ET HEURE DE CLÔTURE POUR CONTESTER PAR ÉCRIT LA DÉCISION DE NE PAS LANCER UN APPEL D'OFFRES CONCURRENTIEL : ____ 2014, 14 H, HEURE DE L'EST.

Nous vous avisons par la présente que le gouvernement a l'intention de demander une soumission et de négocier avec la société identifiée ci-dessus.

Si vous souhaitez soumettre une réponse par écrit indiquant que vous êtes en mesure de remplir cette exigence, vous devez le faire au plus tard à la date et à l'heure de clôture indiquées. Comme il est prévu de procéder en temps opportun, les réponses reçues après la date de clôture ne seront pas considérées. La Couronne se réserve le droit de ne pas ouvrir ce marché à la concurrence.

Les réponses reçues le jour de la clôture ou avant cette date seront examinées uniquement dans le but de décider s'il convient ou non de procéder à un appel d'offres concurrentiel. L'information fournie sera utilisée par l'État uniquement à des fins d'évaluation technique et ne doit pas être assimilée à une demande concurrentielle. Votre réponse écrite doit fournir suffisamment de données (p. ex. spécifications, données techniques, dessins ou toute autre preuve) qui démontrent que votre produit ou votre service est capable de répondre à cette exigence.

Les fournisseurs qui ont présenté une réponse seront avisés par écrit de la décision d'Industrie Canada de poursuivre sur la voie du marché non concurrentiel ou de lancer un appel d'offres concurrentiel pour satisfaire à l'exigence.

Si vous avez des questions au sujet de la présente exigence, veuillez communiquer avec l'agente de négociation des contrats identifiée ci-dessus. Le numéro de dossier d'Industrie Canada, le nom de l'agent de négociation des contrats et la date de clôture du PAC doivent figurer à l'extérieur de l'enveloppe en lettres moulées ou, dans le cas d'une transmission par télécopieur, sur la page couverture.

L'État se réserve le droit de négocier les conditions de tout marché avec les fournisseurs. Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.